

## FORÊTS ET BOIS

# Affouage 2024 : inscrivez-vous avant le 31 mars

**H**éritage de l'Ancien Régime puis de la Révolution et du tout premier code forestier, l'affouage est la possibilité pour les habitants d'un village de bénéficier d'une partie des bois de la forêt communale pour leurs besoins domestiques en chauffage. C'est d'ailleurs l'origine du mot affouage : en ancien français, « affouer » signifiait « chauffer ».

En 2024, le conseil municipal reconduit cette possibilité pour les résidents à titre réel et fixe au 1<sup>er</sup> janvier de l'année : c'est ce qu'on appelle « le rôle d'affouage ». Il a été établi et affiché durant un mois en février dernier.

Cette année, le prix du stère a été fixé à 14 € TTC. Pour vos besoins propres en chauffage (la revente est interdite et punie pénalement), vous pouvez choisir entre 2 volumes différents :

▶ **lot de 10 stères**  
**140 € TTC**

▶ **lot de 15 stères**  
**210 € TTC**



Pour vous inscrire auprès du secrétariat de mairie, vous devez :

- ▶ être inscrit sur le rôle d'affouage de l'année 2024,
- ▶ régler votre lot à l'inscription (carte bancaire, chèque à l'ordre du Trésor public, espèces),
- ▶ fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

Les inscriptions sont possibles **jusqu'au 31 mars 2024**, date limite pour fournir l'ensemble des documents. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en compte, de même que les inscriptions partielles, incomplètes (sans paiement ou sans attestation d'assurance).

Le tirage au sort des lots, permettant de désigner la localisation de chacun, aura lieu début septembre prochain. Les foyers inscrits seront avertis par mail.

# Démocratie participative : les habitants invités à rejoindre les commissions municipales

Le conseil municipal de Mignovillard a créé plusieurs commissions municipales composées d'élus. La plupart d'entre elles sont également ouvertes aux habitants.

Les commissions municipales ont pour rôle d'étudier en amont les projets soumis à la délibération du conseil municipal. Sans pouvoir décisionnel mais avec une mission d'étude, d'expertise et d'association de la population, ces commissions traitent de différents sujets et sont réunies aussi régulièrement que nécessaire.

## Les commissions ouvertes aux habitants



### Agriculture

- ▶ Lien avec les exploitations agricoles de la communes, baux et baux environnementaux, ventes d'herbe, pâturage d'entretien, sylvo-pastoralisme à Combe noire et Combe Guyon, lien avec les associations foncières...
- ▶ Resp. : Florent SERRETTE et Joël ALPY



### Bâtiments et patrimoine

- ▶ Gestion des bâtiments communaux, travaux d'entretien, projets d'investissements (rénovation, production d'énergie), location de logements, de locaux commerciaux et de salles communales, préservation et mise en valeur du petit patrimoine vernaculaire (lavoirs, fontaines...)
- ▶ Resp. : Michaël FUMEY



### Environnement et cadre de vie

- ▶ Gestion des espaces naturels, réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons, atténuation et adaptation au changement climatique, espaces verts et fleurissement estival, illuminations de Noël...
- ▶ Resp. : Lydie CHANEZ



### Finances

- ▶ Préparation des budgets, plan pluriannuel d'investissement, suivi de l'exécution budgétaire
- ▶ Resp. : Florent SERRETTE et Philippe SCHENCK



### Forêts et bois

- ▶ Gestion, entretien et valorisation des forêts communales soumises et non soumises au régime forestier, exploitation et commercialisation des bois, travaux sylvicoles, affouage...
- ▶ Resp. : Lydie CHANEZ



### Solidarités, enfance et jeunesse

- ▶ Action sociale, épicerie sociale et solidaire, personnes âgées, santé, éducation, école des Barbouillons,

enfance et petite enfance (assistants maternels, micro-crèche), centre périscolaire et activités extrascolaires, jeunesse...

- ▶ Resp. : Marion BLONDEAU



### Urbanisme, voirie et réseaux

- ▶ Plan local d'urbanisme, autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...), gestion foncière et domaniale, gestion et entretien de la voirie communale (rues, chemins ruraux, voies forestières), gestion de la circulation et du stationnement, réseaux publics (eau, électricité, assainissement, télécommunications, viabilité hivernale, défense extérieure contre l'incendie, éclairage public...)
- ▶ Resp. : Gérard MUGNIOT

## Comment participer aux commissions ?

Chaque habitant peut rejoindre une ou plusieurs commissions, en fonction de ses centres d'intérêt, de ses connaissances ou de ses souhaits de découverte.

Les membres élus et habitants sont invités à participer aux réunions dont la fréquence est très variable selon les sujets et projets à étudier dans chaque commission. Bien évidemment, vous n'avez pas l'obligation de participer à toutes les réunions : investissez-vous selon vos disponibilités.

***Vous souhaitez rejoindre une ou plusieurs commissions ? Contactez-nous !***

**03 84 51 31 02**

ou

**mairie@mignovillard.fr**

ou

**www.mignovillard.fr**

# Redevance incitative : du nouveau pour nos déchets

Plusieurs imprévus obligent le SICTOM Jura-Est à différer le début du comptage des vidages des bacs d'ordures ménagères (bacs gris).

Par conséquent, pour ce début d'année, chaque usager peut continuer à présenter son bac à la collecte autant de fois qu'il le souhaite sans que cela lui soit décompté du forfait de base.

Le SICTOM Jura-Est précisera ultérieurement de la date du démarrage officiel du comptage de vidages. Leur nombre au forfait sera alors proratisé. Par exemple pour un décompte démarrant au 1<sup>er</sup> juin, l'usager disposera entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre, de 11 vidages inclus dans la part fixe.

## Comment ça marche ?

Comme l'eau ou l'électricité, l'enlèvement et le traitement de vos déchets est facturé selon votre production : c'est le principe de la redevance incitative à la réduction des déchets mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Chaque usager possède un **bac « ordures ménagères » gris** dit « bac OM » adapté à sa production de déchets.

L'usager présente son bac OM à la collecte en vue du ramassage autant de fois qu'il en a besoin. Le camion lit la



puce et « reconnaît » le bac OM : l'abonné est identifié. Grâce à ces données, le SICTOM établit la facture en fonction du volume du bac et du nombre de vidages.

► **1 part variable** : pour les levées supplémentaires.

Renseignements, réclamations ?  
Contactez le SICTOM Jura-Est !

**03 84 52 06 64**

ou

**www.sictom-juraest.fr**

## De quoi est composée votre redevance ?

► **1 part fixe** : abonnement fixe par bac gris selon son volume et un forfait de 18 levées par an,

PART FIXE obligatoirement facturée		PART VARIABLE le vidage supplémentaire	
VOLUME DU BAC d'Ordures ménagères	incluant l'abonnement et 18 vidages	à partir du 19 <sup>ème</sup> jusqu'au 26 <sup>ème</sup> vidage inclus	à partir du 27 <sup>ème</sup> vidage
120 LITRES	155.50 €	7.00 €	9.00 €
240 LITRES	272.50 €	14.00 €	18.00 €
340 LITRES	370.00 €	19.85 €	25.50 €
750 LITRES	769.75 €	43.80 €	56.25 €



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

### Quand s'inscrire sur les listes électorales ?

Les élections européennes ont lieu dimanche 9 juin 2024. Pour voter lors de ces élections, vous devez être inscrits sur les listes électorales de Mignovillard (liste principale ou liste complémentaire européenne).

Vous pouvez vérifier en ligne votre inscription électorale et si ce n'est pas déjà le cas, vous pouvez vous inscrire :

- jusqu'au 1<sup>er</sup> mai en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr),
- jusqu'au 3 mai avec le formulaire à déposer en mairie.

Scannez les QR-codes ci-contre ou contactez la mairie

**03 84 51 31 02** ou **mairie@mignovillard.fr**



Je vérifie  
si je suis inscrite

Je m'inscris  
en ligne





## RÉCEPTIONS

# Aînés, mères, pères : un printemps de convivialité

**A**vec le printemps refleurissent les rendez-vous de convivialité proposés aux habitants par la Commune de Mignovillard.

Trois occasions privilégiées pour faire connaissance entre générations, prendre des nouvelles des uns et des autres, passer de bons moments ensemble.

Comme le disait le biologiste et généticien Albert Jacquard, « nous sommes les liens que nous tissons ».

Alors avis aux aînés de 70 ans et plus, aux mamans, aux papas : vous êtes invités à partager un repas ou un apéritif aux dates indiquées ci-dessous.

Pour confirmer votre présence, rien de plus simple : contactez le secrétariat de mairie ou inscrivez-vous dès aujourd'hui sur le site [www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr).

## Repas des aînés



**samedi 13 avril à 12h**  
à la salle des fêtes

*Repas offert aux Mignovillageois  
nés en 1953 et avant*

Inscription **jusqu'au 8 avril**

- ▶ au **secrétariat** de mairie
- ▶ par téléphone au **03 84 51 31 02**
- ▶ sur internet : [www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr)

## Fête des mères



**vendredi 24 mai à 20h**  
à la salle des fêtes

*Repas offert à toutes les mamans*

Inscription **jusqu'au 19 mai**

- ▶ au **secrétariat** de mairie
- ▶ par téléphone au **03 84 51 31 02**
- ▶ sur internet : [www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr)

## Fête des pères



**vendredi 14 juin à 19h30**  
à la salle des fêtes

*Apéritif offert à tous les papas*

Inscription **jusqu'au 9 juin**

- ▶ au **secrétariat** de mairie
- ▶ par téléphone au **03 84 51 31 02**
- ▶ sur internet : [www.mignovillard.fr](http://www.mignovillard.fr)